

SALARIÉ(E)S AGRICOLES :

LA FORMATION

est un atout pour vous et votre entreprise



Me former, dans quel intérêt ?

- ✓ Acquérir et valoriser mes compétences et connaissances
- ✓ Evoluer dans mon emploi et dans mon parcours professionnel
- ✓ Echanger des pratiques et partager des connaissances

Et pour mon employeur, quels sont les bénéfices ?

- ✓ J'adapte mes compétences aux évolutions de l'entreprise
- ✓ Je gagne en autonomie sur mon poste
- ✓ Je gagne en motivation et en satisfaction au travail

Où trouver une formation ?

- Site ou appli CPF
- CEP*
- Catalogue OCAPIAT
- ANEFA
- Centres de formation agricole

Comment la financer ?

- OCAPIAT: plusieurs dispositifs possibles*
- CPF*

Combien de temps va-t-elle durer ?

- Formations courtes =
-> 1 à quelques jours
- Formations longues =
-> suivant votre besoin

Où va-t-elle se dérouler ?

- Centres de formation près de chez vous
- Dans l'entreprise

Formation

Le CPF*, qu'est-ce que c'est ?

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du Compte Personnel de Formation (CPF) est ainsi de contribuer, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.

Rendez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr

Quels sont les financements possibles avec OCAPIAT ?

- Offre régionale TPE/PME : prise en charge 100 % des coûts pédagogiques et prise en charge du salaire selon les conditions en vigueur
- Boost compétences : prise en charge partielle des coûts pédagogiques et du salaire
- Autres dispositifs sur le site d'OCAPIAT selon votre besoin : www.ocapiat.fr

Le CEP*, qu'est-ce que c'est ?

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...).

Pour plus d'informations : 09 72 01 02 03 ou sur www.mon-cep.org/bourgognefranche-comte

CONTACTS

- ANEFA Côte d'Or : 03 80 68 67 67 - cote-dor@anefa.org
- ANEFA Doubs : 03 81 65 52 63 - doubs@anefa.org
- ANEFA Jura : 03 84 35 14 51 - jura@anefa.org
- ANEFA Nièvre : 03 86 93 40 94 - nievre@anefa.org
- ANEFA Haute Saône : 03 84 77 14 92 - emploi-haute-saone@anefa.org
- ANEFA Saône et Loire : 03 85 29 56 50 - saone-et-loire@anefa.org
- ANEFA de l'Yonne : 03 86 49 48 10 - yonne@anefa.org
- ANEFA Territoire de Belfort : 03 84 22 45 45 - emploi-territoire-belfort@anefa.org

#OSE-
l'agriculture
avec l'ANEFA